Image not found or type unknown

Mon employeur m'impose mes 5 semaines de congés

Par **bouddha**, le **18/05/2016** à **19:44**

Bonjour
je souhaiterais savoir si mon employeur a le droit de m'imposer mes 5 semaines de congès
le 31 mars nous avons reçu nos conges "dété" commence de juin a septembre et fin d'année
il nous impose le reste de nos congés est ce l'égal ?

et je souhaiterai savoir aussi je travaille de 9 a 12h et de 14h a 19h sans aucunes pauses ?
(je travaille dans le commerce enseigne de bricolage) Est ce normal ?

CORDIALMENT

Par **janus2fr**, le **18/05/2016** à **19:49**

Bonjour,
C'est bien l'employeur qui décide des dates de congés. Il peut recueillir les souhaits des salariés, mais ce n'est pas une obligation.

Concernant vos horaires, j'ai du mal à comprendre la question. Vous dites ne pas avoir de pause et un horaire de 9 à 12 puis 14 à 19, mais de 12 à 14, vous êtes bien en pause, non ?
Légalement, une pause n'est obligatoire qu'après 6 heures de travail consécutives, or de 9 à 12, cela fait 3 heures et de 14 à 19, 5 heures.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés